Image not found or type unknown

Droit de succession enfants lésés

Par **Vivikib**, le **27/02/2015** à **13:20**

Bonjour .
Des enfants d'un premier mariage peuvent ils être lésés au détriment des enfants du second mariage par testament du père ?
Mon père (mort le 28 /12/199) possédait 2 immeubles , un en Afrique et l'autre a Boulogne Billancourt.
Il a fait un testament donnant l'usufruit de tous ses biens à sa seconde épouse , quelque soit le lieu .
Usufruit dont elle profite depuis , nous sommes tout à fait d'accord avec cela.
Un testament avait été rédige : le bien de France (valeur très t'es supérieur à celui d'Afrique) à ses deux filles du second lit.
Le bien d'Afrique a ses 4 enfants du premier lit . Sachant qu'une des ses fille du second lit est décédée depuis 2002.
La loi permet elle ce partage en lésant une partie des enfants ?
Est il légal que nous n'ayons pas droit au bien de France , sachant que nous acceptons de partager avec notre demie sœur celui d'Afrique .
Ce testament est il legal ?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés